

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 290 Vœu relatif à la prise en compte de critères environnementaux pour l'attribution de subventions aux manifestations culturelles et artistiques parisiennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la déclaration de la mairie de Paris à l'ONU les 29 et 30 mai 2014 sur l'importance de la mobilisation des grandes villes pour une urbanisation durable et contre le « péril climatique ».

Considérant la volonté par la mairie de Paris lors du comité de Pilotage Paris 2015 du 3 septembre 2014 de faire de Paris une ville exemplaire en ce qui concerne la « transition écologique » et d'intégrer cette composante à l'ensemble des délégations de la ville.

Considérant que la ville de Paris est engagée depuis 2007 par Plan climat par la Ville de Paris et qu'elle maintient ses objectifs ambitieux pour 2020 : réduction de 25% des émissions de GES du territoire et de consommations d'énergie par rapport à 2004, augmentation jusqu'à 25% de l'utilisation des énergies renouvelables ou de récupération.

Considérant que de nombreuses collectivités locales intègrent déjà les principes de développement durable dans l'organisation de manifestations pour limiter leurs impacts environnementaux. Des initiatives telles que le guide des éco-manifestations en Poitou-Charentes dès 2005, la Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne dès 2006 proposent des dispositifs et actions en terme de communication, de politique d'achat (équipements et prestations), de transport, de maîtrise des consommations (eau, énergie) et des déchets, de sensibilisation des équipes et intervenants et du public respectueux des principes du développement durable et solidaire.

Considérant l'existence de l'outil ADERE, outil d'autodiagnostic environnemental gratuit pour les responsables d'événements développé par le collectif pour des événements responsables qui comprend notamment l'ADEME.

Considérant le vœu adopté lors du Conseil de Paris du mois d'avril 2009, à l'initiative des élus-es écologistes, s'engageant à ce que la Ville de Paris « définisse, en concertation avec les acteurs concernés, une Charte développement durable et solidaire pour les manifestations culturelles et artistiques parisiennes. Vœu resté sans suite à notre connaissance.

Considérant que la prise en compte de bonnes pratiques environnementales dans un projet peut avoir un effet positif au-delà de celui-ci. Par exemple via la sensibilisation des publics, la formation des partenaires, salariés, bénévoles. En effet, le caractère convivial et très souvent multiculturel des manifestations culturelles et artistiques parisiennes permet notamment de véhiculer un certain nombre de messages citoyens, valorisant les initiatives engagées par les organisateurs.

Sur la proposition de Mme Anne SOUYRIS, Mme Joëlle MOREL et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris,

Emet le vœu que :

- Les décisions de financement de la ville de Paris dans le domaine des manifestations culturelles et artistiques parisiennes prennent en compte la performance environnementale des projets proposés et de leurs associations.
- Les demandes de financement, intègrent des éléments sur la gestion des déchets, la politique des achats, la gestion des consommations d'eau et d'énergie, la sensibilisation à l'environnement, la communication.
- Les projets dont les organisateurs prennent en compte le développement durable dans la préparation, l'organisation, le déroulement et le suivi bénéficient en priorité des financements de la ville de Paris.
- La ville de Paris favorise les échanges de bonnes pratiques environnementales entre acteurs culturels parisiens organisant des manifestations culturelles et artistiques parisiennes.
- La ville de Paris informe les opérateurs de sa volonté de continuer à élever progressivement son niveau d'exigence concernant les performances environnementales des manifestations culturelles et artistiques parisiennes soutenues. Cette information se fera notamment au travers des instructions de ses appels à projets et des rencontres organisées avec les acteurs culturels parisiens.